



Poteau enedis desservant ma propre maison

Par **Waoue77**, le **22/01/2025** à **12:29**

Bonjour,rnrnJ'ai aussi un poteau électrique sur mon propre terrain, il permet d'alimenter ma maison en électricité. La maison est en fond de parcelle à environ 45 mètres de la rue, ce poteau a sûrement été installé sur mon terrain car trop éloigné du poteau sur la rue. L'ancien propriétaire a sûrement donné son accord mais rien n'est mentionné sur l'acte de propriété.rnrnLe poteau se trouve au seul endroit où je voudrais faire construire un garage.rnrnPensez vous qu'il soit possible de demander le déplacement du poteau (éventuellement possible sur un terrain communal jouxtant ma maison) où bien l'enfouissement du réseau à la charge d'enedis?rnrnEnedis m'a fait une proposition d'un montant de 2200 euros pour m'apporter en limite de propriété l'électricité, reste à ma charge la suppression du poteau sur mon terrain et l'enfouissement du réseau jusqu'à ma maison.rnrnCordialement.

Par **Henriri**, le **22/01/2025** à **15:07**

Hello !rnrnWaoue, vous cherchez à savoir si le forum pense qu'il soit possible de demander le d'extérioriser le poteau présent sur votre terrain et l'enfouissement de votre alimentation à la charge d'enedis. Ma réponse : vous "pouvez" demander !rnrnEt vous avez déjà la réponse : pour 2200 euros Edenis vous installe un coffret de branchement en limite de propriété (sans passer par le poteau en question). Vous prenez en charge l'enfouissement de votre alimentation depuis ce coffret jusqu'à votre maison, ainsi que du poteau sur votre terrain avec votre alimentation aérienne.rnrnQuelle est votre question juridique ?rnrnA+

Par **Waoue77**, le **22/01/2025** à **19:50**

Vous êtes bien le seul à rire devant votre miroir j'imagine tous les soirs.rnrnVous devriez faire votre introspection.rnrnJe suis sûr que vous pouvez trouver mieux à faire que de parler pour ne rien dire.rnrnBien du courage. Force à vous Henriri

Par **Henriri**, le **22/01/2025** à **20:42**

(suite)rnrnMerci pour votre avis. Quelle est votre question juridique Waoue ? rnrnA+